



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
**COMMUNE DE LHERM**

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°1

Arrêté du  
15/07/2024

Acte n° 2024/6.1/59

**ARRÊTÉ**  
**Prescrivant une Enquête Publique sur le projet de  
modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et L123-9, et R.123-9 et R.123-11 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 27 juin 2023 ayant prescrit la modification du PLU ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 25 mars 2024 ayant redéfini les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification du PLU ;

Vu la décision N° E 24000077 / 31 en date du 10 juin 2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Madame Martine AVEROUS en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'avis N° 2024AC094 de la MRAE du 04 juin 2024 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Maire de LHERM

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du PLU.

Les objets de cette modification sont de :

1. Compléter les dispositions d'aménagement urbain prévues au PLU, notamment en établissant une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP),
2. Reformuler spécifiquement l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Avenue de Versailles,
3. Réinterroger ponctuellement certaines dispositions des autres OAP, en particulier l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation,
4. Compléter les éléments remarquables identifiés et protégés au titre de leurs qualités patrimoniales ou écologiques,
5. Établir un ou des secteurs, et des prescriptions associées, visant à y préserver la diversité commerciale,
6. Réajuster les emplacements réservés,
7. Renforcer ou corriger certaines exigences figurant au règlement écrit,
8. Toiletter et améliorer la compréhension et la lisibilité du règlement écrit,
9. Périmètre délimité des Abords (PDA) des Monuments historiques,

**Article 2.** La durée prévue de l'enquête publique est de 19 jours, du lundi 02 septembre 2024 à 14h30 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 ;

<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire COMMUNE DE LHERM</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>ARRÊTÉ</b> <b>Prescrivant une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</b></p>	<p><b>Feuillet n°2</b> <b>Arrêté du</b> <b>15/07/2024</b></p> <p><b>Acte n° 2024/6.1/59</b></p>

**Article 3.** Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en Mairie et sur les lieux suivants :  
Groupe Scolaire – Parking pharmacie – Place de l'Eglise halle - Place de l'église panneaux d'information – Avenue de Versailles ;

**Article 4.** A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

**Article 5.** Madame Martine AVEROUS exerçant la profession de prestataire de services en foncier et immobilier a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de TOULOUSE ;

**Article 6.** Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales, l'avis de l'autorité environnementale et la décision prise après un examen au cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- Sur le site Internet suivant : [www.mairie-lherm.fr](http://www.mairie-lherm.fr) ;
- En format papier à la mairie de Lherm aux jours et heures habituels d'ouverture le Lundi de 14h00 à 18h00 – le Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – le Jeudi de 14h00 à 17h30 et le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de LHERM aux jours et heures habituels d'ouverture ;

**Article 7.** Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le

Commissaire enquêteur - Mairie de LHERM - 2 Avenue de Gascogne – 31600 LHERM ;

<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire COMMUNE DE LHERM</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>ARRÊTÉ</b> <b>Prescrivant une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Feuillet n°3</b> <b>Arrêté du</b> <b>15/07/2024</b>  <b>Acte n° 2024/6.1/59</b></p>

- Sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@mairie-lherm.fr](mailto:enquetepublique@mairie-lherm.fr) ;

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : [www.mairie-lherm.fr](http://www.mairie-lherm.fr) ;

**Article 8.** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de LHERM aux jours et heures suivants :

- Le Lundi 02 septembre 2024 de 15h00 à 16h00 ;
- Le Mercredi 11 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- Le Mercredi 18 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- Le Vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;

**Article 9.** Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Article 10.** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de LHERM le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

**Article 11.** Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- Sur le site Internet suivant [www.mairie-lherm.fr](http://www.mairie-lherm.fr) ;

<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE des ARRÊTÉS du Maire COMMUNE DE LHERM</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i></p>	
<p><b>ARRÊTÉ</b> <b>Prescrivant une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</b></p>	<p><b>Feuillet n°4</b> <b>Arrêté du</b> <b>15/07/2024</b>  <b>Acte n° 2024/6.1/59</b></p>

**Article 12.** Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur le Maire ou Madame Brigitte BOYE, élue en charge de l'urbanisme aux coordonnées suivantes :  
Mairie de LHERM – 2 Avenue de Gascogne – 31600 LHERM ;

**Article 13.** A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal au vu des observations émises, de l'avis et des conclusions de Madame la Commissaire enquêteur ;

Fait à LHERM, le 16 juillet 2024

Le Maire, Frédéric PASIAN.

